

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 462

présenté par
M. Mazars

ARTICLE 7

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« d'audiencement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.